

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le sept novembre deux mil dix-neuf à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 30 octobre 2019 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BARGHOUT Christine, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, FOURNIER Michel, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, JENTHON Thierry, LAURENDEAU Patrick, PARET Christine, ROUGIER Mireille, SALA Géraldine, SOUBEYROUX Valérie.

Pouvoirs : Mme DE SOUSA Sandra à Mme GARCIA Amélia
Mme BRESSON Séverine à M. CHABRIER Michel
Mme BASSE Corinne à Mme PARET Christine
M. PASCANET Serge à M. FOURNIER Michel
Mme MORAND Sandra à Mme SOUBEYROUX Valérie

Absent : M. QUANTIN Hugues

Secrétaire de séance : Mme PARET Christine

Secrétaire administrative : Mme BRIFFOND Catherine

M. le Maire demande l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 octobre 2019. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

- Versement d'une subvention dans le cadre de l'organisation du 4L Trophy,
- Avis sur le projet de Centrale à Gaz au Parc de l'Aize à Combronde,
- Avis sur la vente de logements locatifs.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Surtaxe d'assainissement 2020
2. Encaissements de chèques
3. Rétrocession des espaces communs de la ZPH (AFU le Chabry) à la commune
4. Ouvertures de crédits
5. Créations de postes
6. Questions diverses

55. SURTAXE D'ASSAINISSEMENT 2020

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de fixer pour l'année 2020 le montant de la surtaxe d'assainissement et rappelle qu'en 2019 la redevance d'assainissement était la suivante :

→ 1.20 € HT par m³ sur la consommation d'eau potable

- Mr Michel FOURNIER intervient et propose que la surtaxe d'assainissement soit fixée à 1 € HT le m³ au lieu de 1.20 € HT comme cela est proposé car cette taxe avait pour but de financer des investissements qui n'ont pas été faits.

- Monsieur Le Maire répond que la recette de la surtaxe d'assainissement est inscrite au budget de fonctionnement et non au budget d'investissement.
En l'état actuel, elle permet son juste équilibre.

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2019

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décident de fixer la redevance d'assainissement pour 2020 à :

→ 1.20 € HT par m³ sur la consommation d'eau potable

VOTE : Pour : 14 Abstentions : 4 (M.FOURNIER- M.PASCANET- A.GARCIA- S.DE SOUSA)

56. ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Suite à bris de glace par projection de pierre sur le véhicule FORD, il convient d'encaisser un chèque de 634.99 € de notre assurance Groupama relatif à ce sinistre. Il convient :

- d'encaisser le chèque d'indemnisation
- d'inscrire cette somme, en recettes de fonctionnement au compte 7788 « indemnités sinistre ».

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

57. RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS DE LA ZPH (AFU le Chabry) A LA COMMUNE

L'Association Foncière Urbaine (AFU) du Chabry a fait la demande de rétrocéder les espaces communs du lotissement dans le domaine communal.

Il s'agit du lot 22 composé des parcelles YT 19, 27, 37, 38, 39, 66 et 84 d'une contenance de 5038m² et constituant les parties communes.

Ce lot composé des parcelles YT 19, 27, 37, 38, 39, 66 et 84 a été estimé à 125 950 € et sera cédé à la commune pour un euro symbolique sans paiement.

Les frais seront supportés par les vendeurs.

Le transfert de propriété nécessite la rédaction d'un acte notarié pour lequel il convient de conférer au Maire en tant que de besoin, toute délégation utile pour la réalisation de cette opération, la signature des actes et pièces y afférents afin de finaliser l'opération de transfert.

Après en avoir délibéré, à la majorité, l'assemblée décide :

- de valider la rétrocession des espaces communs du lotissement au profit de la commune,
- de décider le classement de ces parcelles dans le domaine communal,
- de donner pouvoir à M. le Maire ou un de ses adjoints à signer l'acte de vente et toutes les pièces nécessaires à cette opération,
- de rappeler que tous les frais seront supportés par les vendeurs.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

58. OUVERTURE DE CREDITS

❖ Matériel sono à l'Espace Sportif

La société TEKNITOP nous a fait parvenir un devis qui s'élève à 203.33 € HT soit 244.00 € TTC

Pour réaliser cette opération, il conviendrait d'effectuer :

- Un virement de crédits qui consiste à diminuer ceux inscrits sur l'article 61522 d'un montant de 244.00 € et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 prélèvement pour dépenses d'investissement.

- Un vote supplémentaire de 244.00 € sur la section d'investissement.

Recettes : article 021 prélèvement sur recettes de fonctionnement

Dépenses : 2183(110)) Espace sportif

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

❖ Matériel informatique au secrétariat de mairie :

Suite notamment à l'arrêt de Windows 7 et à des besoins sans cesse en hausse en matière de gestion, il est nécessaire de faire évoluer le matériel informatique du secrétariat de mairie.

Après étude de plusieurs devis, il est proposé de retenir la société Limagne Informatique qui nous a fait parvenir un devis qui s'élève à 3901.67 € HT soit 4 682€ TTC

Pour réaliser cette opération, il conviendrait d'effectuer :

- Un virement de crédits qui consiste à diminuer ceux inscrits sur l'article 61522 d'un montant de 4682 € et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 prélèvement pour dépenses d'investissement.

- Un vote supplémentaire de 4682 € sur la section d'investissement.

Recettes : article 021 prélèvement sur recettes de fonctionnement

Dépenses : 2183(098)) mairie

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

❖ Budget « Biens de section »

Monsieur le Maire expose au conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2019 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et articles	sommes
Subvention d'équipement (SIEG)	2151	225.00 €	2041582	225.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

59. CREATIONS DE POSTES

❖ Secrétariat de mairie

Afin de pérenniser un emploi au secrétariat de mairie, il y a lieu :

- de créer un poste d'Adjoint Administratif de 15 heures hebdomadaires à compter du 1er décembre 2019.

- de supprimer un poste d'Adjoint Administratif de 21 heures hebdomadaires,

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2019

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

❖ Restaurant scolaire

Suite à la fin d'un Contrat Unique d'Insertion d'une durée d'un an non renouvelé par Pôle Emploi, il est nécessaire de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité d'Adjoint Technique de 23 heures hebdomadaires pour emploi au service périscolaire à compter du 8 novembre 2019 pour une durée de 9 mois.

Il convient d'autoriser le Maire à créer ce poste.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

60. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU 4L TROPHY

Un équipage de Saint-Beauzire participant au 4L TROPHY a déposé une demande de subvention. Ce raid a, avant tout, un but humanitaire (distribution de matériels) au profit des populations marocaines.

M. le Maire propose qu'une subvention de 200 € soit accordée à l'association support juridique 4L CESI, 19 avenue Guy de Collongue 69130 ECULLY au profit de cet équipage.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

61. AVIS SUR LE PROJET DE CENTRALE GAZ AU PARC DE L'AIZE A COMBRONDE

La société Centrale Biogaz du Parc de l'Aize a déposé en Préfecture un dossier d'enregistrement au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

La commune de Saint-Beauzire est impactée par le fait que 10.1 hectares de terres agricoles sont intégrés au plan de valorisation des digestats soit 0.23% des surfaces du plan d'épandage du projet bien qu'aucune des 35 exploitations partenaires ne soit située sur la commune.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, adopte, à la majorité, la résolution suivante :

- bien que favorable au procédé de méthanisation proprement dit, le conseil émet un avis défavorable à l'épandage des digestats sur la commune considérant que le procédé n'est pas assez abouti quant au traitement des jus et considérant que l'épandage a pour effet de créer des nuisances olfactives lorsque les règles d'enfouissement ne sont pas strictement respectées.

VOTE : Pour : 14 Abstentions : 4 (D.ARNAUD-M.CHABRIER- C.BARGHOUT-S.BRESSON)

62. AVIS SUR LA VENTE DE LOGEMENTS LOCATIFS

Suite à la vente par la commune des terrains sur lesquels sont bâtis 11 logements locatifs sociaux sis rue du Stade et Impasse du Muguet, le bailleur social comme cela était prévu à l'intention de vendre ces logements.

En tant que commune d'implantation, garante de prêt et cofinancier, la Préfecture du Puy-de-Dôme nous demande un avis sur cette vente.

- Monsieur Michel FOURNIER intervient et déplore que la vente de ces logements fera baissée d'autant l'offre locative de logements sociaux sur la commune.
- Monsieur Le Maire répond qu'actuellement 59 logements sociaux sont implantés sur la commune alors que nous n'avons pas d'obligation réglementaire d'en disposer. Il précise que quatre à cinq logements sociaux sont en cours de réalisation rue du Stade.

VOTE : Pour : 14 **Abstentions :** 4 (M.FOURNIER – M.PASCANET- A.GARCIA-S.DE SOUSA)

QUESTIONS DIVERSES :

La Communauté d'agglomérations Riom, Limagne et Volcans met en vente des gobelets à son effigie. La commune se portera acquéreur de 500 gobelets réutilisables au prix de 0.45 € l'unité.

Dates à retenir :

Samedi 9 novembre 2019 à 20 h 30 : FJEP concert à la salle des fêtes

Lundi 11 novembre 2019 à 10 h 45 : cérémonie du 11 novembre

Mardi 12 novembre 2019 à 15 h 30 : Espace sportif rendez-vous avec un spécialiste de barres parallèles

Mercredi 13 novembre 2019 de 9 à 13 h : rencontre à Ennezat avec la Préfète

Jeudi 14 novembre 2019 à 14h : séminaire sur le PLUi

Samedi 16 novembre 2019 à 10 h 30 : inauguration de l'espace culturel à Lussat

Lundi 18 novembre 2019 à 20 h 30 : réunion du CCAS

Mardi 19 novembre 2019 : distribution Banque Alimentaire

Mardi 19 novembre 2019 à 18 h : conseil d'école

Jeudi 28 novembre 2019 à : commission mobilité RLV

Samedi 30 novembre 2019 de 9 à 12 h : collecte de la banque alimentaire à la caserne des pompiers

Fin de séance : 22h 30